

Réaction à l'allocution du Président de la République

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 21.04.10

Paris, 1^{er} avril 2021

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
odassetto@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

L'U2P regrette une nouvelle fois l'absence de concertation préalable avec les représentants des entreprises et des salariés, la concentration des décisions au plus haut niveau de l'Etat, et les remises en cause permanentes des mesures de restriction et des perspectives de retour progressif à la normale.

De même, l'U2P s'étonne que les mesures de restrictions s'imposent dans des départements où le virus circule peu.

Les entreprises de proximité ont hâte de toutes retrouver leur pleine activité économique mais aussi leur utilité sociale en permettant aux Français de se rencontrer et de partager des moments de convivialité. Pour cela, l'U2P en appelle au gouvernement pour que les objectifs fixés par le Président de la République en matière de vaccination soient réellement atteints. Les professionnels libéraux de santé se sont déjà engagés à prendre toute leur part dans la réalisation de cet objectif.

Le maintien des dispositifs de soutien et de solidarité répond à la demande de l'U2P mais il reste un grand nombre d'entreprises qui passent entre les mailles du filet de protection, notamment quand la baisse récurrente de chiffre d'affaires n'atteint pas les seuils requis pour être indemnisés. Il faut envisager un accompagnement sur mesure des entreprises avant qu'il ne soit trop tard.

Dans ce contexte, l'U2P invite le gouvernement à préparer plus en amont la reprise des activités aujourd'hui soumises à fermeture administrative. Ce n'est pas à la mi-mai mais immédiatement qu'il faut commencer à définir les modalités de cette reprise progressive, en concertation avec les différentes branches professionnelles.

Le Président de l'U2P, Dominique Métayer, ajoute : « Davantage que dans les entreprises, le virus se transmet dans les sphères familiale et amicale. C'est pourquoi, j'encourage le gouvernement à réaffirmer avec pédagogie et détermination la nécessité de respecter les gestes barrières et autres consignes nationales. Les artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux continueront à prendre leur part de cet appel à la responsabilité. »